

Agence Française pour la biodiversité

Mission d'appui et de gestion des aires protégées

Projet de Loi (AN le 23 juin) :

Art.9 : Art.131-8

L'Agence contribue : À la préservation, à la gestion et à la restauration de la Biodiversité

Art.9 : Art.131-9

L'Agence assure les missions suivantes : Gestion ou appui à la gestion d'aires protégées

Art.9 : Art.131-10

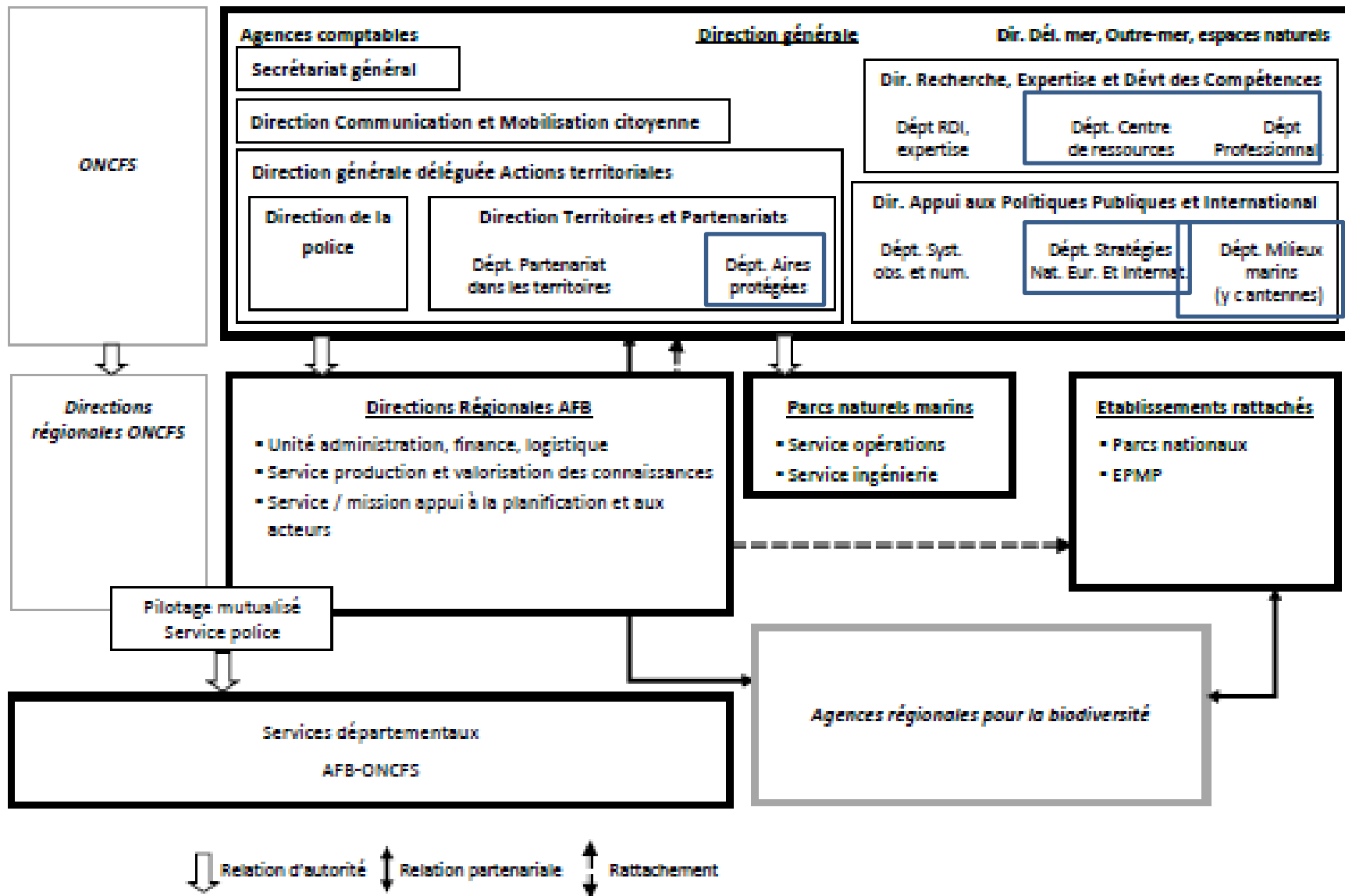
CA : 5 collèges, dont :

Un deuxième collège comprenant des représentants des secteurs économiques concernés, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement, des représentants des gestionnaires d'espaces naturels ainsi qu'un représentant de chacun des cinq bassins écosystémiques ultramarins

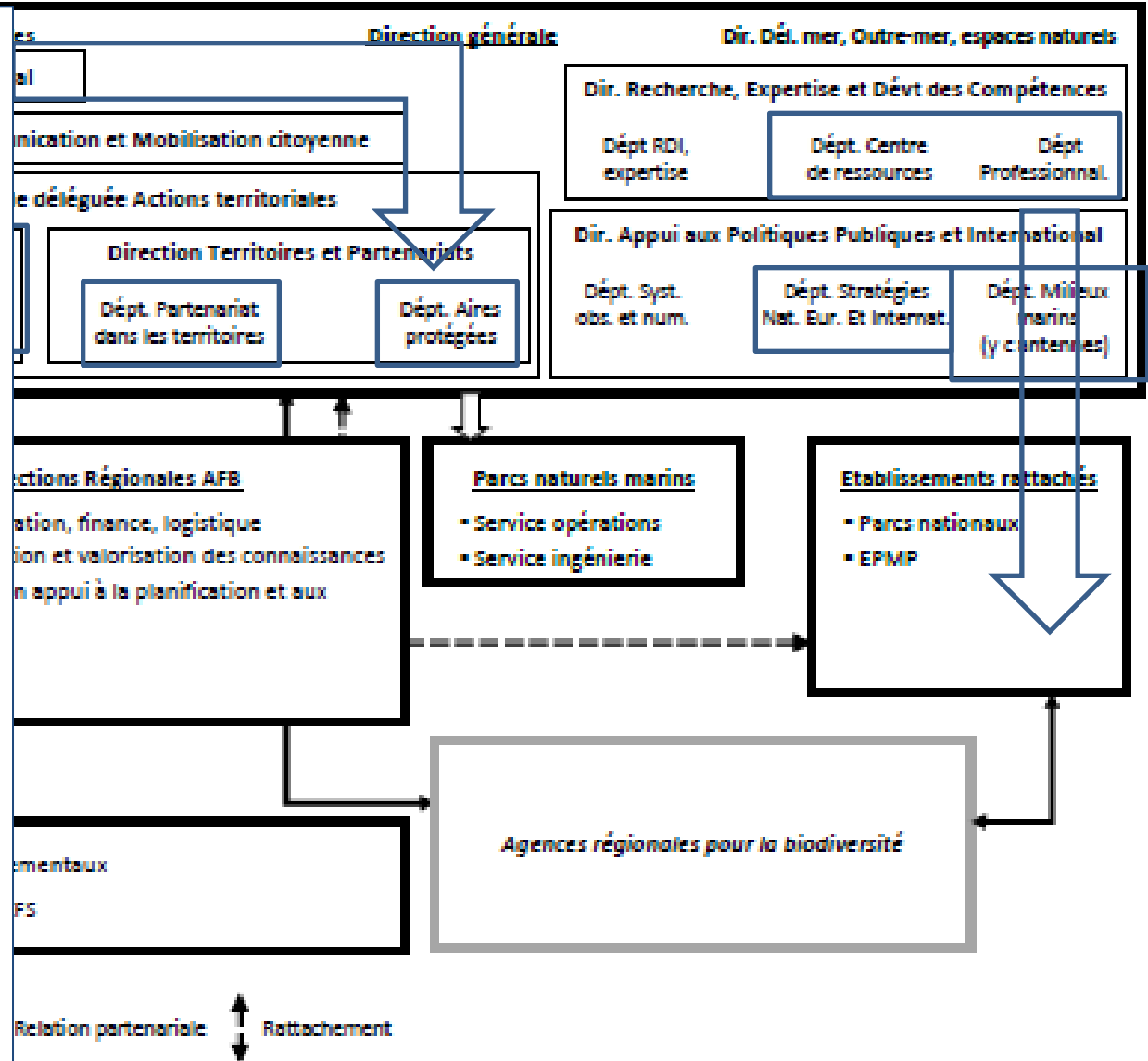
Dans la pratique :

- ⇒ Gestion directe des parcs naturels marins + autres espaces protégés confiés (sites N2000 en mer, sanctuaire AGOA, co-gestion de RNN)
 - ⇒ Parcs nationaux et EP du marais poitevin « rattachés » = l'agence rend des services.
 - ⇒ Appui à la gestion des aires protégés : suites de ATEN (veille, formation, centre de ressources TVB, génie écologique..., plateforme Natura 2000, réseau Temeum, forum des AMP ...), PNF (appui administratif et technique PNx), AAMP (antennes, appui scientifique et technique, référent national N2000, portage de projet, forum des AMP), ONEMA (appui gestion zones humides, police...), MNHN/SPN (méthode, expertises, SINP, inventaires, ZNIEFF...)
- => Discussion devenir du forum aux rencontres oct.2016

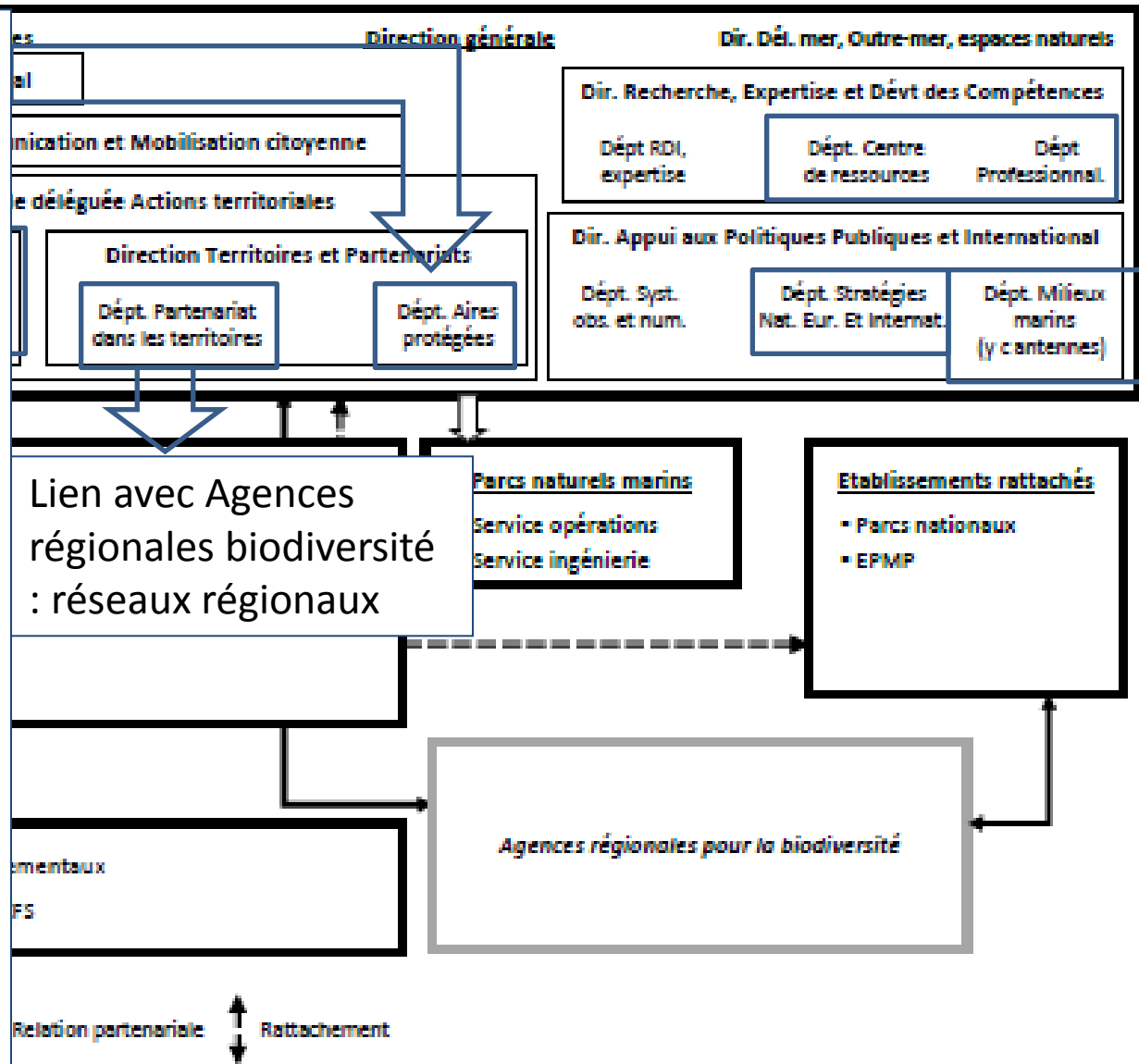
Proposition de contenu de la 'Feuille de route'



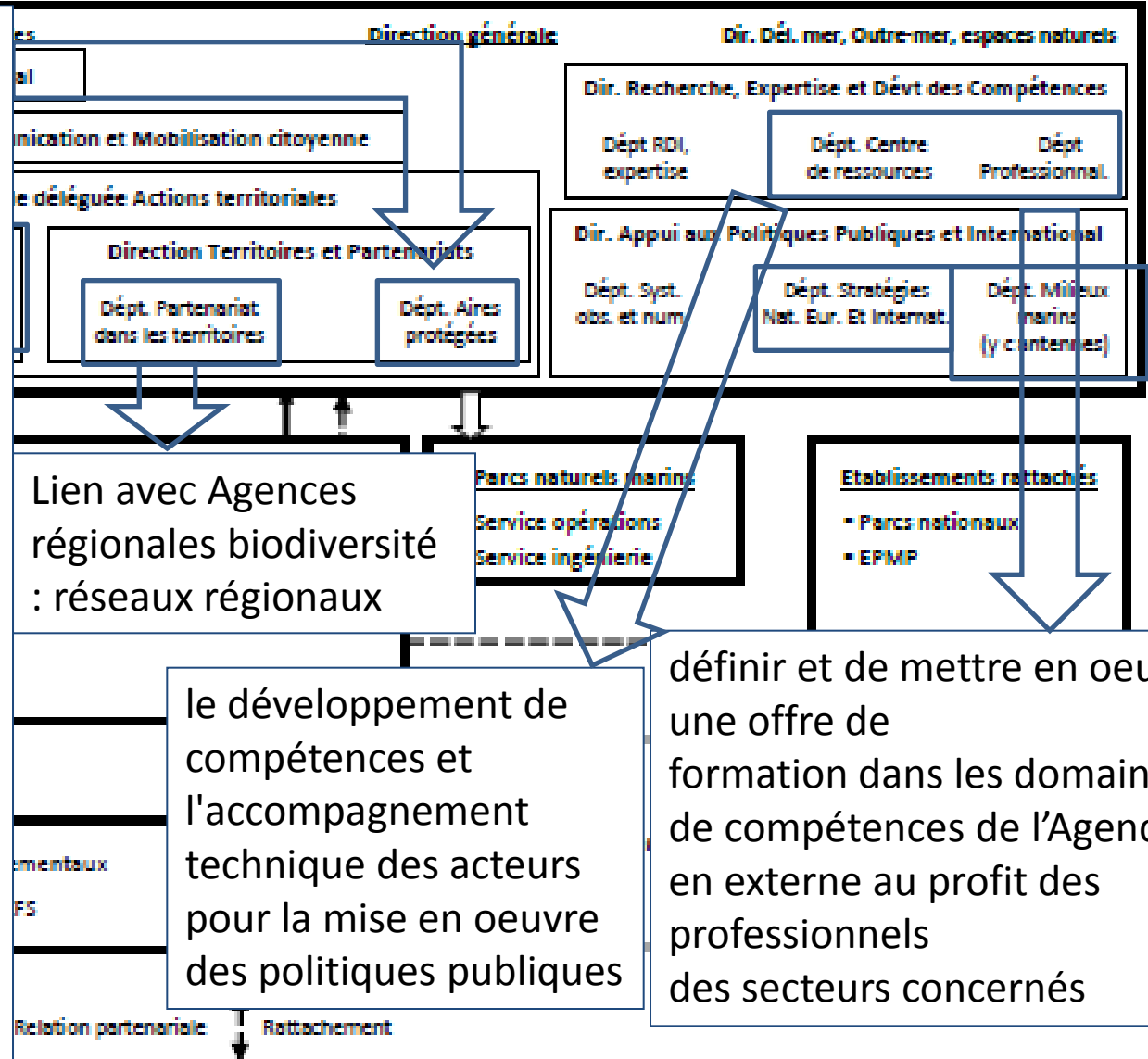
Il contribue à une approche stratégique des enjeux de conservation et à la cohérence des objectifs de gestion à l'échelle du réseau des aires protégées. Il est responsable du pilotage des parcs naturels marins et de leurs moyens. Il assure la coordination des missions techniques de tête de réseau des parcs nationaux. Il anime les réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres et leur apporte un appui technique. Il veille à la qualité de la gestion de ces espaces.



Il contribue à une approche stratégique des enjeux de conservation et à la cohérence des objectifs de gestion à l'échelle du réseau des aires protégées. Il est responsable du pilotage des parcs naturels marins et de leurs moyens. Il assure la coordination des missions techniques de tête de réseau des parcs nationaux. Il anime les réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres et leur apporte un appui technique. Il veille à la qualité de la gestion de ces espaces.



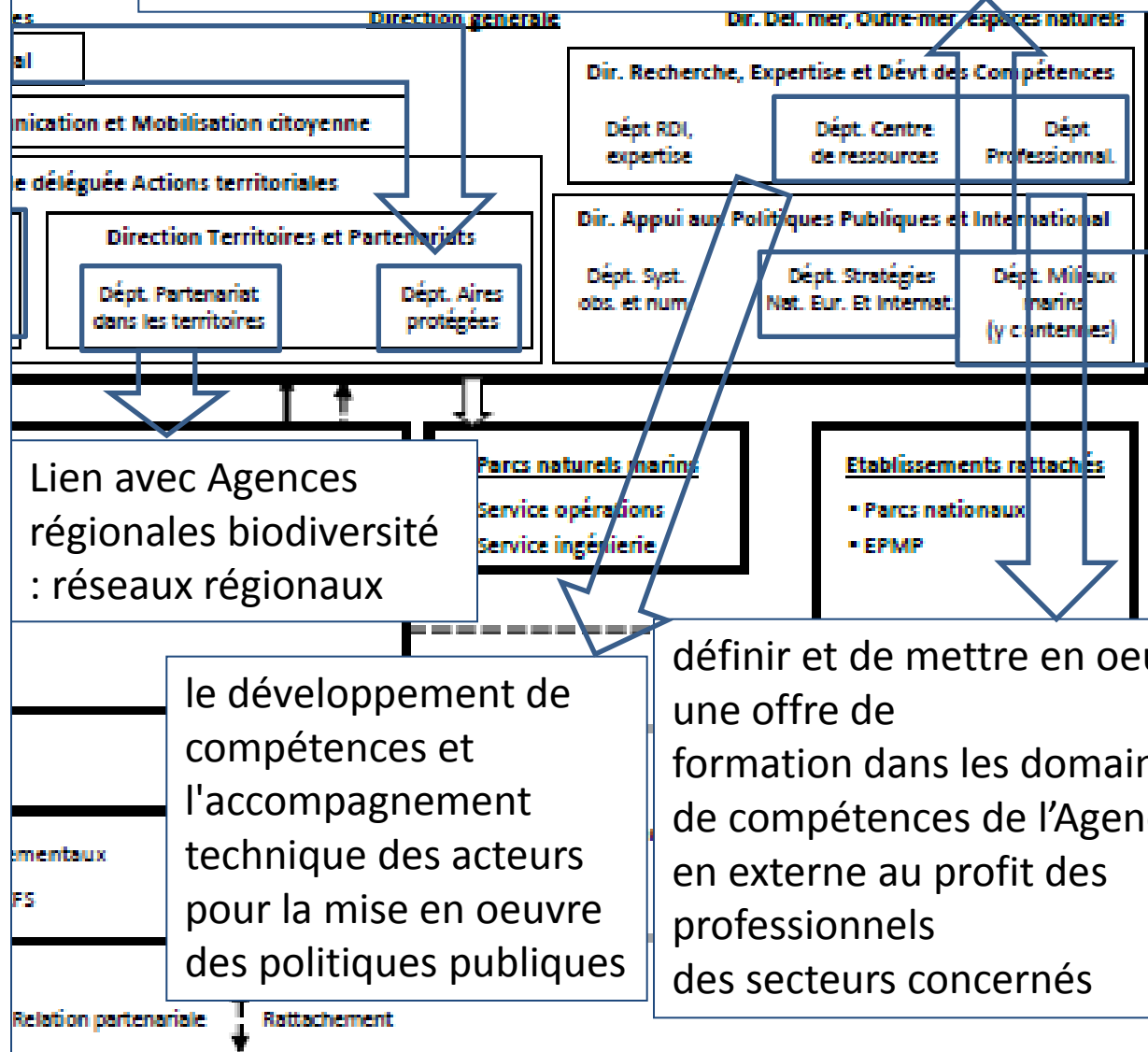
Il contribue à une approche stratégique des enjeux de conservation et à la cohérence des objectifs de gestion à l'échelle du réseau des aires protégées. Il est responsable du pilotage des parcs naturels marins et de leurs moyens. Il assure la coordination des missions techniques de tête de réseau des parcs nationaux. Il anime les réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres et leur apporte un appui technique. Il veille à la qualité de la gestion de ces espaces.



Proposition de contenu de la 'Feuille de route'

Il apporte un appui technique aux gestionnaires d'AMP, dont les parcs naturels marins.

Il contribue à une approche stratégique des enjeux de conservation et à la cohérence des objectifs de gestion à l'échelle du réseau des aires protégées. Il est responsable du pilotage des parcs naturels marins et de leurs moyens. Il assure la coordination des missions techniques de tête de réseau des parcs nationaux. Il anime les réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres et leur apporte un appui technique. Il veille à la qualité de la gestion de ces espaces.



le développement de compétences et l'accompagnement technique des acteurs pour la mise en oeuvre des politiques publiques

définir et de mettre en oeuvre une offre de formation dans les domaines de compétences de l'Agence, en externe au profit des professionnels des secteurs concernés